ARRÊTÉ PERMANENT, CIRCULATION, RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

N° 369-2020-RG - TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES PAR MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION - ITINERAIRE OBLIGATOIRE DANS LA TRAVERSEE DE MACON

1 DOCUMENT - *Publié le 21 août 2020*

369_2020_RG_P_CD.pdf
(.pdf, 399,7 Ko)

TÉLÉCHARGER

HÔTEL DE VILLE DE MÂCON
Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE